



# COMMUNE de PLOUVIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2014

**Membres :**

- En exercice : 27  
- Présents : 21  
- Votants : 26

Date de publication : 25 février 2014

L'an **deux mille quatorze**, le vendredi 21 février, à 20<sup>h</sup>30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

**Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants:**

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Pierre JOLLÉ, Katy L'HOSTIS, Annie GOURIOU, Yvon RICHARD, René MONFORT, Nadine ROUE, Christine CAM, Bertrand ABIVEN, Florence BOMAL, Héléne CORRE, Olivier LE FUR, Jean-Yvon CHARRETEUR, Christian LE BRIS, Jacqueline JACOPIN, Alain SIMON, Bernard TREBAOL, Yannick MARCHADOUR, Fatima SALVADOR, Mariette L'AZOU.

**Absents avec procuration:** Nolwenn VERGNE, Catherine BERCOT, Hervé HELIES, Frédéric BERGOT, Cécile CHARRETEUR.

**Absent sans procuration** : Marie-Françoise GOFF.

**Secrétaire de séance:** Olivier LE FUR.

Délibération n° 1  
21 février 2014

## **Inventaire des zones humides de la commune** **Approbation**

**Rapporteur : Le Maire**

L'inventaire des zones humides est une obligation réglementaire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de Plouvien a d'ailleurs été approuvé en intégrant une telle étude, certes ancienne puisque datant de 2006, réalisée par Aber Nature mais actualisée en 2012 par un groupe de travail informel composé de représentant d'agriculteurs et de membres de la Municipalité.

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon a accepté la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays des Abers pour la réalisation sur son aire géographique d'une nouvelle étude d'actualisation de l'inventaire des zones humides selon les évolutions réglementaires en utilisant le guide méthodologique sur la réalisation des inventaires de zones humides, élaboré par le Conseil Général du Finistère.

Sur Plouvien, un comité de suivi composé de 11 personnes (agriculteurs, associatifs, élus municipaux) a été constitué. Il s'est réuni 3 fois les 31 mai, 28 juin et 26 septembre 2013.

L'inventaire des zones humides concerne l'ensemble du territoire de la commune. Il a été réalisé durant le printemps et l'été 2013 par le bureau d'études DCI Environnement, sans frais pour la commune.

L'investigation de terrain a concerné plus particulièrement les secteurs identifiés comme potentiellement humides à partir des données :

- de l'inventaire départemental réalisé par le Conseil Général du Finistère ;
- de l'inventaire réalisé par l'association Abers Nature en 2006.

Cette expertise de terrain terminée, une carte provisoire a été présentée au comité de suivi communal cet été, puis au public pour consultation, entre le 7 octobre et le 7 novembre 2013, après annonce dans le Prône et la presse locale.

Des remarques ont été émises et des retours sur le terrain ont été réalisés début décembre afin d'affiner la délimitation de la zone humide.

Le bureau DCI est présent en séance pour présenter son travail qui a fait l'objet d'un avis favorable unanime du comité de suivi.

**Le Conseil Municipal,**

**Sur proposition du Maire,**

**Valide le projet qui devra être intégrée au PLU lors d'une prochaine révision.**

**Il satisfait autant les agriculteurs que les particuliers qui ont été préalablement consultés.**

Délibération n° 2  
21 février 2014

## **Coordination Enfance Jeunesse** **Avenant**

**Rapporteur : Nadine Roué**

Après délibération approuvant la convention portant sur la coordination intercommunale Enfance-Jeunesse, les communes de Plabennec, Kersaint-Plabennec, Loc-Brévalaire, Le Drennec, Plouvien, Bourg-Blanc, Coat-Méal, Tréglonou, Lannilis, Landéda, Plouguerneau et la Communauté de Communes du Pays des Abers ont signé celle-ci le 22 décembre 2012.

Dans le cadre du Contrat de territoire entre la CCPA et le Conseil Général du Finistère, un avenant a été approuvé en 2013 pour modifier et ajuster le contrat initial. Au titre des actions nouvelles, le Conseil Général et la CCPA ont intégré le soutien au poste de coordonnateur enfance-jeunesse avec une participation du Département à hauteur de 7 500 € / an.

Par ailleurs, la commune de Lannilis, dans le cadre de son Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, a obtenu le financement du poste de coordination à hauteur de 0,20 ETP.

Compte tenu de ces nouveaux éléments financiers, il convient de modifier l'article 3 de la convention initiale pour l'année 2014.

**Le Conseil Municipal**  
**Sur proposition de Nadine Roué**  
**Approuve la modification suivante :**

« L'article 3 est modifié comme suit pour l'année 2014 :

**Article 3 : Dispositions financières**

**1. Détermination du coût annuel**

Les coûts relatifs aux charges de personnel (agent et encadrement de ce dernier par la collectivité de Plabennec), majorés des frais liés aux missions de l'agent (mise en oeuvre d'actions, frais de transports, téléphonie) sont estimés à 50 000 € :

2.	Charges de personnel	36 000 €
	Autres charges	14 000 €
	<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>

**Produits**

3.	CAF (Contrat Enfance Jeunesse)	18 400 €
	CG 29 (Contrat de territoire)	7 500 €
	CCPA	18 000 €
	Communes partenaires	6 100 €
	<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>
		<b>51</b>

**Participation des communes : clef de répartition**

	Population communale		Enfants CAF 0-17 ans inclus (année 2010)		% total	6 100 €
	Chiffres	%	Chiffres	%		
Plabennec	8271	23,10%	1775	23,20%	23,20%	1 415 €
Kersaint Plabennec	1315	3,70%	323	4,20%	3,96%	242 €
Loc Brévalaire	218	0,60%	46	0,60%	0,61%	37 €
Le Drennec	1830	5,10%	374	4,90%	5,01%	306 €
Plouvien	3721	10,40%	904	11,90%	11,13%	679 €
Bourg Blanc	3402	9,50%	706	9,30%	9,39%	573 €
Coat Méal	1012	2,80%	255	3,40%	3,09%	188 €
Tréglonou	608	1,70%	142	1,90%	1,78%	109 €
Lannilis	5189	14,50%	1218	16,00%	15,24%	930 €
Landéda	3736	10,40%	713	9,40%	9,90%	604 €
Plouguerneau	6532	18,20%	1153	15,20%	16,69%	1 018 €
<b>Total intercommunalité</b>	<b>35834</b>	<b>100,00%</b>	<b>7609</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 100 €</b>

**4. Modalités de versement**

Chaque collectivité versera à la Commune de Plabennec sa participation prévisionnelle en fonction du budget établi ci-dessus au mois de mars 2014. Une régularisation en plus ou moins-value sera réalisée en fonction du bilan de ces deux années de référence. Ces modalités s'appliquent à la Communauté de Communes du Pays des Abers, dans les mêmes termes.

Les collectivités bénéficiaires du CEJ au titre de l'action de coordination « intercommunale » s'engagent à verser à la Commune de Plabennec le montant ci-dessous décliné :

- Plouguerneau : 6 320,16 € par an (Soit 0,35 ETP)
- Landéda : 2 729,16 € par an (Soit 0,15 ETP)
- Plabennec : 5 458,32 € par an (Soit 0,30 ETP)
- Lannilis : 4 001,51 € par an (Soit 0,20 ETP)

Les autres dispositions de la convention restent inchangées. »

Délibération n° 3  
 21 février 2014

**Ingénierie publique et fin des missions de l'Etat**  
**Projet de mise en place d'une structure départementale**

**Rapporteur : Le Maire**

La Communauté de Communes du Pays des Abers et les 13 communes la composant ont pris connaissance de la disparition de l'A.T.E.S.A.T (Aide technique de la DDTM pour le suivi des petits chantiers de voirie communaux) et des besoins d'une mission d'ingénierie au service des communes et, le cas échéant, de la communauté de communes.

Le département du Finistère créerait une structure d'appui à l'ingénierie. Cet accord sera naturellement soumis aux différentes instances délibératives pour décision. Le coût de fonctionnement serait approximativement de 0,50 centimes par an et par habitant, avec un coût des prestations restant à déterminer.

Les maires et les responsables de la communauté ont également souhaité une structure réactive et qui ne soit donc pas cantonnée en totalité à Quimper. Enfin, il n'est pas exclu que, parallèlement à la structure départementale, la C.C.P.A. se dote d'un poste de technicien en mesure de répondre au jour le jour aux demandes des communes.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier,

Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif au sens du C.G.C.T., et approuvant les statuts de la future structure,

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public,

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'une telle structure,  
DECIDE :**

- **D'approuver les conditions de création d'un tel établissement public, ainsi que ses statuts,**
- **D'adhérer à cet établissement public,**
- **D'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de cinquante centimes d'Euro par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au Budget, étant entendu que le montant annuel définitif sera fixé par le Conseil d'administration de l'établissement public,**
- **De désigner le Maire ou son adjoint délégué pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'établissement public,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.**

Délibération n° 4  
21 février 2014

**Festival « Les Incorruptibles » 2014**

**Rapporteur : René Monfort**

En 2012, la Commune de Plouguerneau, en partenariat avec la Médiathèque de Plouvien, a organisé le festival "Les Incorruptibles". Il a pour vocation d'apporter une aide aux enseignants, bibliothécaires et animateurs des médiathèques au profit des lecteurs en mettant en place un projet culturel.

En 2013, c'est Plouvien qui organisait ce festival. En 2014, le projet est porté par Plouguerneau avec participation de Plouvien et Plouarzel.

Dans ce cadre, Pierre Delye, auteur de « La drôle de maladie de p'tit bonhomme », réalisera une présentation orale de ses ouvrages et de son travail d'auteur et de conteur.

Ces interventions se dérouleront les 22, 24 et 25 avril 2014 pour 2 journées et demie.

Le coût de cette prestation est de 1 070 €, plus les frais de route, d'hébergement et de restauration dont Plouguerneau fera l'avance.

La répartition financière des dépenses est la suivante:

- Le cachet sera pris en charge à hauteur de 248 € par Plouvien et 411 € par Plouarzel, selon les durées d'intervention.
- 1/3 des autres dépenses réalisées seront versées à Plouguerneau.

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de René Monfort,  
- approuve le principe de cette manifestation,  
- autorise le Maire à signer une convention avec les communes de Plouguerneau et Plouarzel, l'auteur et l'association "les Incorruptibles".**

Délibération n° 5  
21 février 2014

**Modification du tableau des emplois municipaux  
Suppression et création de poste**

**Rapporteur : Le Maire**

Le Conseil est invité à modifier comme suit le tableau des emplois communaux :

S'agissant de l'augmentation du temps de travail d'un agent à temps non complet, la procédure est la suivante :

- 1- Avis du comité technique paritaire
- 2- Suppression de l'emploi par le Conseil Municipal
- 3- Création d'un emploi nouveau

Emploi à supprimer

Fonction : *Agent chargé de l'entretien des bâtiments municipaux et du service restauration scolaire*

Grade: *Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe*

Durée hebdomadaire de l'emploi : *26 h 33 mn*

Date prévue de suppression : *1<sup>er</sup> mars 2014*

Motif de la suppression : *Augmentation du temps de travail de plus de 10 %*

Emploi à créer :

Fonction : *Agent chargé de l'entretien des bâtiments municipaux et du service restauration scolaire*

Grade : *Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe*

Durée hebdomadaire de l'emploi : *35 h*

Date prévue de création du nouvel emploi : *1<sup>er</sup> mars 2014*

Informations supplémentaires :

Cette augmentation du temps de travail est liée à 2 causes :

- Ouverture mi-décembre 2013 d'une nouvelle salle municipale, la Forge, salle de spectacles nécessitant un entretien régulier et approfondi (gradins rétractables avec 295 places assises).
- Cet agent effectue régulièrement des heures complémentaires qu'il convient de transformer en temps de travail normalisé.

**Le Conseil Municipal,**

**Sur proposition du Maire,**

**Considérant l'avis favorable du CTP du CDG29,**

**- supprime le poste décrit plus haut,**

**- crée un nouvel emploi à temps complet d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.**

Délibération n° 6  
21 février 2014

**Compte Administratifs 2013**

**Rapporteur : Dominique Bergot**

**Après examen par la Commission Finances-Urbanisme-Personnel et validation par la Trésorerie de Plabennec, les comptes administratifs 2014 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

Ils se résument de la manière suivante:

BUDGET GENERAL		BUDGET EAU		BUDGET ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement		Fonctionnement		Fonctionnement	
Dépenses :	2 091 306,81	Dépenses :	269 577,63	Dépenses :	193 774,49
Recettes :	2 833 894,92	Recettes :	361 236,45	Recettes :	222 904,73
<b>Résultat : excédent de</b>	<b>742 588,11</b>	<b>Résultat : excédent de</b>	<b>91 658,82</b>	<b>Résultat : excédent de</b>	<b>29 130,24</b>
Excédent à reporter en 2013	235 058,11	Excédent à reporter en 2013:	40 128,82	Excédent à reporter en 2013	29 130,24
Investissement		Investissement		Investissement	
Dépenses :	2 101 809,95	Dépenses :	176 351,69	Dépenses :	622 978,55
Recettes :	1 783 149,22	Recettes :	148 746,74	Recettes :	285 830,38
<b>Résultat : déficit de</b>	<b>318 660,73</b>	<b>Résultat : déficit de</b>	<b>27 604,95</b>	<b>Résultat : déficit de</b>	<b>337 148,17</b>

Délibération n° 7  
21 février 2014

**Compte Administratifs 2013**

**Affectation des résultats**

**Rapporteur : Dominique Bergot**

**Le Conseil est invité à affecter les résultats des 3 budgets 2013 en 2014** en décidant d'appliquer comptablement les prévisions de virement en investissement et d'inscrire les excédents ou déficits en 2013 tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Budget Général</b>	
Excédent de fonctionnement au 31/12/2013	742 588,11 €
Prévision 2013 d'autofinancement	507 530,00 €
<b>Affectation :</b>	
Exécution du virement à la section d'investissement	507 530,00 €
Excédent reporté en 2014	235 058,11 €
<b>Service de l'Eau</b>	
Excédent d'exploitation au 31/12/2013	91 658,82 €
Prévision 2013 d'autofinancement	51 530,00 €
<b>Affectation :</b>	
Exécution du virement à la section d'investissement	51 530,00 €
Excédent reporté en 2013	40 128,82 €
<b>Service de l'Assainissement</b>	
Excédent d'exploitation au 31/12/2013	29 130,24 €
Prévision 2013 d'autofinancement	
<b>Affectation :</b>	
Exécution du virement à la section d'investissement	29 130,24 €
Déficit reporté en 2013	29 130,24 €

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Dominique Bergot,  
Affecte comme décrits ci-dessus les résultats comptables 2013.**

Délibération n° 8  
21 février 2014

**Comptes de Gestion 2013**

**Rapporteur : Dominique Bergot**

Le Conseil sera invité, à l'issue de l'adoption des comptes administratifs 2013, à approuver les comptes de gestion du Receveur Municipal qui sont l'exacte réplique, à la Trésorerie de Plabennec, de la comptabilité réalisée par les services municipaux.

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Dominique Bergot  
Délibère favorablement sur cette proposition.**

Délibération n° 9  
21 février 2014

**Projets de Budgets prévisionnels 2014**

Les budgets prévisionnels 2014 concrétisent les orientations budgétaires discutées lors de la séance du Conseil de janvier dernier.

Il subsiste actuellement une méconnaissance des dotations de l'Etat et du Conseil Général en fonctionnement. Ne sont pas connues non plus les bases d'imposition 2014 et les attributions compensatrices correspondantes.

Ces budgets prévisionnels feront éventuellement l'objet de décisions modificatives budgétaires ultérieures afin d'intégrer les nouveaux chiffres.

Les projets de Budgets Prévisionnels 2014 ont fait l'objet d'un examen par la Commission Finances-Urbanisme-Administration Générale le 14 février.

Considérant le contexte économique et financier tel qu'il avait été décrit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, l'objectif sur le Budget Général, en section d'investissement, est d'achever la réalisation de la Salle La Forge et de réaliser les autres investissements par autofinancement et subventions, sans emprunt.

La commission a travaillé dans cette optique.

**Les 3 projets de budgets, de la responsabilité du Conseil Municipal, s'équilibrent comme suit :**

**BUDGET GENERAL**

**FONCTIONNEMENT : 2 795 060 €**

**Dépenses**

➤ **Charges à caractère général : 432 880 €**

Ces charges, en baisse de 3 % par comparaison avec 2013, en raison de dépenses conjoncturelles réalisées, intègrent l'inflation des prix des carburants et de l'énergie en général avec fonctionnement sur 1 an de la Forge.

Les conditions climatiques pluvieuses de cet hiver ont généré une dégradation de la voirie: une dotation importante est inscrite à cet effet en entretien de VRD.

Enfin, la commune poursuit le financement d'un agent intercommunal dédié à l'Enfance et à la Jeunesse.

➤ **Frais de personnel: 1 073 500 €**

La prévision des rémunérations est en hausse de 4,84 % et prend en compte:

- les hausses de salaires liées aux avancements individuels,
- des contributions spécifiques pour le plan de formation intercommunal et des formations techniques,
- des hausses de cotisations importantes dont patronales sur les retraites,
- une méconnaissance à ce jour du coût de l'absence prolongée pour maladie de certains agents,
- la mise en place des rythmes scolaires pour 4 mois (15 000 €).

➤ **Autres charges de gestion : 396 790 €**

Ce chapitre, au montant stable, intègre l'enveloppe des subventions liées aux affaires scolaires (dont le Contrat d'Association et le versement aux écoles extérieures pour les enfants de PLOUVIEN qui y sont scolarisés), la contribution de la Commune au fonctionnement du SDIS (+ 2 525 €) et les indemnités des élus.

➤ **Charges financières : 110 000 €**

Les intérêts 2013 intègrent les intérêts liés à la réalisation des emprunts pour la construction de la Forge.

➤ **Autres dépenses : 106 000 €**

Il s'agit d'opérations comptables en lien avec la section d'investissement (Amortissements, écritures comptables diverses).

➤ **Prélèvement : 675 890 €**

**Recettes**

➤ **Excédent reporté : 235 058 €**

Ce montant est plus important que celui de 2013 (138 573 €).

➤ **Atténuations de charges : 14 000 €**

Ce chapitre intègre des remboursements de salaires liés à des arrêts de travail et au titre du remboursement du Supplément Familial de Traitement versé aux agents avec enfants.

➤ **Produits divers : 240 750 €**

- Y sont inscrits les produits de la garderie, de l'ALSH, du matériel communal (Tables, chaises, remorques), des redevances d'occupation du Domaine Public Communal dues par les propriétaires des réseaux de télécommunications et de gaz, les concessions cimetièrre et la dotation d'aide de la CAF au titre de la mise en place des rythmes scolaires.

- Une recette de 100 000 € (104 930 € en 2013) provient des budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement au titre des reversements comptables compensant l'utilisation du personnel municipal sur ces services.

➤ **Impôts et taxes : 1 454 980 €**

Le montant de ce chapitre est en baisse de 25 000 € par rapport au montant perçu en 2013, malgré une hausse estimée du produit fiscal de 11 00 €. Par contre, le renouvellement d'une dotation exceptionnelle de DSC émanant de la CCPA a été retenu mais en baisse (moins 20 300 €). Le montant des droits de mutation est prudemment prévu en baisse également (- 10 600 €).

➤ **Dotations diverses : 831 452 €**

On y retrouve le reversement de salaires des directrices de la Crèche et de la médiathèque (Part de Bourg-Blanc). Certaines dotations de l'Etat (Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation) n'ont pas été notifiées : leur estimation reprend les montants 2013 avec hausse envisagée.

Le montant des compensations fiscales n'est pas notifié.

➤ **Revenus des immeubles : 19 120 €**

Ce chapitre concerne les loyers perçus par la Commune : La Poste, l'appartement au-dessus de celle-ci et des terrains mis à disposition et les locations de salles.

**INVESTISSEMENT : 1 828 190 €**

*Dépenses*

**Des crédits incontournables sont inscrits :**

- Le **remboursement du capital** des emprunts qui intègre les conséquences financières de la réalisation de la Forge : 610 000 €, dont 240 000 € de capital classique et 370 000 € d'emprunt relais,
- Le **déficit reporté** de 2013 : 319 000 €.

**Seront achevées ou concrétisées en 2014 des opérations non achevées ou non payées ou décidées en 2013 ou 2012:**

- Enfouissement des réseaux : Place de la Gare,
- Logements locatifs conventionnés à Guiquien : Création de la voirie intérieure et des équipements publics,
- La Forge : Solde des travaux
- Chapelles : Gros travaux d'entretien,
- Affaires foncières : reports de crédits dans l'attente du résultat des négociations sur les terrains proches de la Salle des Ecoles.

**D'autres sont obligatoires car liées à des impératifs divers:**

- Mise en sécurité:
  - \* Mise aux normes électriques de divers bâtiments,
  - \* Radiateur à l'Ecole des Moulins,
  - \* Remplacement d'extincteurs et de blocs autonomes sur divers bâtiments,
  - \* Etudes et travaux éventuels sur le réseau d'eau pluviale au Jardin du Prat.

**D'autres opérations, programmées chaque année, sont prévues:**

- VRD campagne et agglomération: Enveloppe habituelle, avec l'aléa des travaux conséquence des inondations, plus panneaux de signalisation,
- Mairie: Remplacement de matériel bureautique, logiciel,
- Ecole des Moulins : Crédit d'équipements pédagogiques libre d'emploi,
- Amélioration des conditions d'accueil des usagers et de travail du personnel: Achats de matériels divers dans différents services,
- Médiathèque : Poursuite de la constitution du fonds de livres et de DVD.

**Des investissements nouveaux sont proposés:**

- Ecole des Moulins : Photocopieuse, carrelage,
- Complexe sportif : Remplacement d'un bâtiment de stockage,
- Maison de l'Enfance: Rideaux, étanchéité de la toiture,
- Chapelles: Rénovation des vitraux de la chapelle Saint-Jaoua,
- CTM: Remplacement de la tondeuse autotractée,
- Travaux divers au bourg : Rénovation du Monument aux Morts,
- Salle polyvalente : Rénovation de la cuisine Sud.

### **Recettes**

Ces investissements seront financés, **sans recours à l'emprunt**, par:

- le FCTVA dont le montant est lié au remboursement de la TVA sur les travaux 2012 : **169 000 €**,
- le produit de la taxe d'aménagement due pour toutes les constructions neuves: sans notification, inscription d'une provision de **10 000 €**,
- les amortissements : **103 000 €**,
- l'excédent capitalisé (Correspondant au prélèvement 20123): **507 930 €**,
- le virement dégagé en fonctionnement: **675 980 €**,
- des soldes de subventions et fonds de concours pour les logements sociaux, la Forge, la médiathèque pour 321 520 € et des subventions nouvelles pour 40 760 € (Travaux sur les vitraux de la chapelle Saint-Jaoua, fonds de concours sur une division foncière, participation accessibilité): **362 280 €**.

### **BUDGET DE L'EAU**

**FONCTIONNEMENT : 354 940 €**

### **Dépenses**

- Les quantités d'eau acquises par la commune à la Lyonnaise pour les clients particuliers et la SILL sont en baisse (baisse du taux de nitrate et abaissement à 70 000 m<sup>3</sup> des besoins de la SILL): **58 390 €**.
- Il est prévu de poursuivre le contrôle systématique des bouches à incendie (Pression et débit).
- La contribution au Syndicat du Bas-Léon n'est pas connue et est évaluée à **40 000 €**.
- Le remplacement des compteurs anciens par des compteurs pucés est poursuivi (20 unités avec hausse du budget consacré à cette opération).
- La charge "Personnel" reversée au Budget Général est de **60 000 €**.
- Le virement prévu est de **50 000 €**, représentant la couverture obligatoire du capital des emprunts.

### **Recettes**

- L'excédent reporté de 2013 est en forte hausse : **40 130 €** (22 825 € en 2013).
- Les recettes liées à la redevance sur l'eau consommée en 2013 sont en baisse (abaissement à 70 000 m<sup>3</sup> des besoins de la SILL): **250 000 €**.
- La prévision des produits des raccordements est en hausse (18 logements concernés).

**INVESTISSEMENT : 135 220 €**

### **Dépenses**

- La protection du captage va s'achever et des crédits sont inscrits à hauteur de **4 410 €** pour l'achat de panneaux de signalisation.
- **25 200 €** sont prévus pour la desserte de la rue Youenn Gwernig, des branchements particuliers, le remplacement de bouches à clé.
- Un tablette informatique est prévue pour faciliter le travail des services techniques.
- Les dépenses provisionnées pour la rénovation de la station de pompage sont reportées en raison d'un manque de visibilité sur les financements.
- Le capital à rembourser est de **30 000 €**.
- Des écritures d'ordre (Amortissements pour **3 690 €** et déficit reporté de 2013 pour **27 610 €**) complètent ces dépenses.

### **Recettes**

Le prélèvement 2013 concrétisé sur 2014, les amortissements et le prélèvement prévu de 50 000 € financent ces projets. Aucun emprunt n'est prévu.

### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT : 235 490 €**

### **Dépenses**

- Les principales dépenses concernent le fonctionnement de la STEP (50 000 € environ) comprenant l'assistance d'une société spécialisée pour assister la commune dans la gestion de l'équipement) dont le coût, le contrôle préventif du réseau qui a tendance à se colmater sur certains tronçons et un contrat d'entretien pour le nettoyage des 3 postes de refoulement.
- Le virement prévisionnel 2013 est faible: **15 000 €**, le montant des recettes d'investissement permettant de couvrir le capital.
- Le remboursement des intérêts s'élève à **26 000 €**.
- Les amortissements liés à la construction de la STEP sont importants: **69 340 €**.
- La charge "Personnel" reversée au Budget Général est en baisse, le projet municipal étant de déléguer par prestation de service la gestion de la STEP à une société spécialisée: **30 000 € contre 40 000 €**.

### **Recettes**

- Les sommes liées aux raccordements proviennent de l'opération logements sociaux de Guiguien.
- Le montant de la redevance, basée sur la consommation 2013, est provisionné en hausse pour tenir compte de l'augmentation des tarifs combinée au nombre de foyers raccordés en 2013 (6) et de la perception de la Redevance de Rénovation des Réseaux de Collecte: **168 100 €**.

**INVESTISSEMENT : 763 010 €**

### **Dépenses**

- Un déficit de **337 150 €** est reporté.
- Une enveloppe de **122 300 €** est prévue en report pour une adaptation de la capacité de la station d'épuration.
- **221 730 €** sont inscrits pour l'achèvement des réseaux sur la rue Youenn Gwernig, la rénovation du réseau de la rue des Moulins (206 330 €), des branchements particuliers, le remplacement de tampons de visite dégradés et d'autres dépenses diverses.
- **53 000 €** de remboursement de capital sont prévus.
- **26 910 €** concernent les amortissements.

### **Recettes**

Ces dépenses sont financées par:

- des subventions de **570 870 €** finançant la STEP en solde,
- un FCTVA de **89 800 €**,
- des opérations d'ordre (Virement prévisionnel de 15 000 €, amortissements de 69 340 €).

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Dominique Bergot,  
Adopte ces propositions de budgets.**

Délibération n° 10  
21 février 2014

### **Fixation des taux d'imposition 2014**

#### **Rapporteur : Dominique Bergot**

Pour exécuter le Budget Général, le Conseil Municipal doit examiner les taux d'imposition relatifs à la taxe d'habitation et aux taxes foncières bâties et non bâties.

Les bases fiscales prévisionnelles 2014 n'ont pas été notifiées en Mairie. La Loi de Finances pour 2013 les revalorise de 0,90 % indépendamment de leur évolution physique.

La commission Finances-Urbanisme-Administration Générale propose au Conseil une stabilité des taux 2013 :

- **18,23 %** pour la taxe d'habitation,
- **19,19 %** pour la taxe foncière bâtie,
- **41,41 %** pour la taxe foncière non bâtie.

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Dominique Bergot  
Adopte ces propositions de taux.**

Délibération n° 11  
21 février 2014

### **Contrat d'association Année 2013**

#### **Rapporteur : Yvon Richard**

Dans le cadre du Contrat d'Association passé entre l'Ecole Saint-Jaoua et l'Etat, la Commune doit lui apporter une aide « dans les mêmes conditions que les classes correspondantes de l'enseignement public » (Texte de la loi de 1959 régissant ce domaine).

**La proposition du montant 2014, après examen par la Commission Finances - Urbanisme - Administration Générale, sera soumise au Conseil Municipal.**

Cette aide en argent s'ajoutera aux prestations assurées par le service municipal des espaces verts estimées à 15 € par an et par enfant.

#### Montant 2013:

Le montant versé en 2013 était de 612 € par élève présent au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année, dont 597 € de versement en argent, soit 597 € x 222 élèves = 132 534 €.

#### Montant proposé en 2014:

- Le montant à verser par élève proposé pour 2014 est de 602 € (597 € + 0,90 %, selon inflation 2013).  
En conséquence, l'enveloppe budgétaire à inscrire au budget prévisionnel 2014 s'élèverait à 602 € x 205 élèves présents au 1<sup>er</sup> janvier 2014 = 123 410 €.

- Dans les relations 2014/2013 avec les communes extérieures, pour le calcul de la contribution aux dépenses de fonctionnement des plouviennois qui y sont scolarisés pour des enseignements n'existant pas localement, le montant à prendre en compte serait de 602 € + 15 € = 617 €.

**Le Conseil Municipal,**

**Sur proposition d'Yvon Richard:**

**- adopte ces propositions,**

**- inscrit les sommes nécessaires au Budget Général prévisionnel 2014 de la Commune.**

Délibération n° 12  
21 février 2014

**Festival « Paroles en Wrac'h 2014 »**  
**Mise en œuvre des « Spectacles tout public »**

**Rapporteur : René Monfort**

Les communes de BOURG-BLANC, COAT-MEAL, LANDEDA, LANNILIS, LE DRENNEC, PLABENNEC, PLOUGUERNEAU, PLOUGUIN, PLOUVIEN, SAINT-PABU ont décidé de mettre en œuvre des « SPECTACLES TOUT PUBLIC » dans le cadre du festival « PAROLES EN WRAC'H » à caractère intercommunal. Cette opération consiste à organiser, du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2014, 10 spectacles, dont PLOUVIEN le mardi 29 avril.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 13 035,02 € en dépenses. La moitié du coût est prise en charge par la CCPA (Délibération du bureau communautaire du 29 janvier 2014) et l'autre moitié par les communes partenaires. Les 10 communes sont invitées à participer financièrement au prorata de leur population au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS	% DE PARTICIPATION
BOURG-BLANC	3 474	8,99
COAT-MEAL	1 056	2,73
LANDEDA	3 716	9,61
LANNILIS	5 459	14,12
LE DRENNEC	1 842	4,77
PLABENNEC	8 589	22,22
PLOUGUERNEAU	6 509	16,84
PLOUGUIN	2 155	5,58
PLOUVIEN	3 774	9,76
SAINTE PABU	2 078	5,38
<b>TOTAL</b>	<b>38 622</b>	<b>100,00</b>

La Commune de Plabennec assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Elle paiera l'ensemble des dépenses et encaissera l'ensemble des participations communales et communautaires. Après la clôture des comptes, elle réclamera sa quote-part à chaque commune concernée.

**Le Conseil Municipal,**

**Sur proposition de René Monfort**

**- approuve cette participation,**

**- autorise le Maire à signer la convention avec les autres collectivités.**

Délibération n° 13  
21 février 2014

**Opération logements sociaux de Guiguien**  
**- Eclairage**  
**- Relation avec le SDEF**

**Rapporteur : Pierre Jollé**

En raison de la dissolution du Syndicat d'Electrification du Pays des Abers Côtes des légendes au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et de l'obligation de solder le fonds d'aide aux communes membres, le plan de financement initial de pose de matériels d'éclairage public au lotissement Armorique Habitat à Guiguien (rue Youenn Gwernig) est revu, sans participation, les travaux étant réalisés sur 2014.

L'aide prévue, de 5 592,16 €, a été affectée aux travaux d'éclairage de la Place de la Forge.

Le SDEF assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux et assume donc l'avance des frais.

L'estimation des dépenses d'éclairage public se monte à :

⇒ Pose matériels : 9 749,36 € HT

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 0 € (au lieu de 5 592,16 €)

⇒ Financement de la commune : 9 749,36 €

**Le Conseil Municipal,**

**Sur proposition de Pierre Jollé,**

**- accepte le projet de réalisation des travaux de pose de matériels d'éclairage public au lotissement Armorique Habitat au Guiguien pour un montant de 9 749,36 € hors taxes,**

**- accepte le plan de financement proposé par le Maire,**

**- autorise le Maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation des travaux.**

**Attribution d'un prêt d'honneur**  
**Monsieur Gaëtan BELLEC**

**Rapporteur : Le Maire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Gaëtan BELLEC, domicilié à Pradeugan à PLOUVIEN, sollicite un prêt d'honneur remboursable pour suivre un stage obligatoire dans un pays anglophone dans le cadre d'une formation BTSA Génie des équipements agricoles à Loudéac.

Son choix s'est porté sur la Nouvelle-Zélande.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir pris connaissance du dossier,**

- **Décide de lui accorder un prêt d'honneur remboursable de 800 €,**
- **Emet un avis favorable à l'attribution d'une aide par le Conseil Général du Finistère,**
- **Autorise le maire à signer une convention tripartite avec les parents cautionnaires et le demandeur**
- **Décide que le remboursement de ces secours devra être achevé un an après la fin des études.**

**Rue du Prat : Achat de parcelles par Foncier de Bretagne**  
**Information au Conseil**

**Rapporteur : Le Maire**

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 septembre 2011 avait autorisé le Maire à passer convention avec Foncier de Bretagne pour négocier pour le compte de la commune avec les consorts Bothorel l'acquisition de la friche industrielle de la boulangerie. L'objectif est que la commune devienne d'ici quelques années propriétaire des anciens entrepôts et après déconstruction et élimination des sources de pollution y fasse construire des logements à loyer modéré en respectant l'orientations d'aménagement et de programmation figurant au PLU pour ce secteur classé en 1AUHA. Toutefois, la réalisation de cette opération immobilière est conditionnée par la présence d'accès tant par la rue du Général de Gaulle que par la rue du Prat.

Pour permettre l'accès par cette dernière rue et faciliter l'aménagement global du secteur, la commune a proposé aux consorts Le Roux d'acheter ou faire acheter par Foncier de Bretagne les parcelles AE 184 et 185 d'une surface totale de 685 m<sup>2</sup>. Le prix proposé est de 32 000 € selon l'estimation de France Domaine. Ces parcelles longent le nord de la friche.

Monsieur et Madame Le Roux ont donné leur accord à ces propositions et, en accord avec la commune, Foncier de Bretagne va acquérir ces parcelles.

**Prochain conseil**

Il aura lieu le dimanche 30 mars 2014 : élection du Maire et des Adjoints.

La séance a été levée à 19 h 45.